

A.11

PÊCHE

A11

La politique départementale en faveur de la pêche

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA PÊCHE

A11

ORIENTATIONS

Grâce à ses 130 kilomètres de côtes et à ses ports de pêche, le Département de Seine Maritime présente l'ensemble des activités de la filière : pêche industrielle et artisanale, commercialisation et transformation. Le poids économique de la pêche en Seine-Maritime, en fait une filière départementale, qu'il y a lieu de soutenir efficacement.

Conformément, à la mission que le Département lui avait confiée, Seine-Maritime Expansion a réalisé, au préalable, un état des lieux de la filière, en menant une série d'entretiens avec des acteurs de la filière. Cette étude a permis de mettre en lumière leurs besoins en matière d'intervention Départementale.

La politique Départementale veut contribuer à un développement durable de la filière, dont le rôle dépasse le cadre strictement économique et rejoint les préoccupations départementales en terme d'aménagement du territoire. Touchant à la qualité du cadre de vie, la filière pêche maîtrisée peut être un atout environnemental et d'attractivité touristique majeur pour le territoire départemental, vecteur d'identité et créateur d'emplois. C'est pourquoi, il convient que le Département, conscient de ces enjeux, développe un panel d'outils incitatifs afin de renforcer la pérennité de ce secteur et d'améliorer la valorisation des produits. Cela s'inscrit également dans le cadre des propositions d'axes politiques en faveur du littoral exposées lors de la session du Conseil Général des 15 juin et 13 décembre 2005.

L'Assemblée Départementale, le 13 décembre 2005 a décidé d'orienter le soutien du Département à la filière pêche, autour de trois objectifs, déclinés en axes d'intervention spécifiques :

1. Favoriser une gestion durable de la ressource halieutique

- 1.a Se doter d'outils d'observation fiable de la ressource locale
- 1.b Moderniser la flotte

2. Renforcer le tissu socio-économique des territoires dépendant de la pêche

- 1.a Accompagner la structuration et l'animation de la filière
- 1.b Optimiser l'équipement des ports de pêche (criées, entretien des navires)

3. Pérenniser et développer l'emploi en accompagnant les projets des entreprises

- 1.a Aquaculture/pisciculture
- 1.b Projets immobiliers et mobiliers

Le Conseil Général lors de la séance plénière de juin 2008 sera amené à examiner ses nouvelles modalités d'intervention en faveur de la pêche conformément au nouveau règlement FEP.